

Le Mans, le 2 octobre 2017

Mme Florence Lahaye
M. Julien Cristofoli
Co-secrétaires départementaux SNUipp-FSU
Délégués du personnel
à
M. Jean-Marc Milville
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : poste de psychologue vacant à Loué

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Cette année, le poste de psychologue E,N, de Loué est vacant sur la circonscription de sablé sur Sarthe. Nous avons évoqué cette situation en question diverse lors de la CAPD du 26 septembre 2017.

Dans votre réponse, vous nous avez indiqué chercher un personnel de l'Éducation Nationale qui remplirait les conditions requises pour l'exercice des fonctions. Et que, sans succès vous aviseriez.

Nous vous adressons ce courrier car cette réponse ne saurait nous satisfaire. Il est apparu que la personne hors Éducation Nationale pressentie sur ce poste dans un premier temps, n'a finalement pas été recrutée car positionnée sur un autre poste en dehors du département.

Il y a deux ans, nous vous avons pourtant alerté quant à votre refus de permettre à des personnels de partir en formation DEPS ; en témoigne le procès verbal de la CAPD du 25 février 2016 :

« Monsieur MILVILLE, IA-DASEN, rappelle que lors de la CAPD du 21 janvier 2016, il avait reporté l'examen du point suivant, afin d'être en mesure d'appuyer sa décision sur une projection d'ensemble des départs en stage de formation de l'ASH. Il est maintenant arrivé à la conclusion qu'il ne pouvait autoriser de départs en formation pour la préparation au DDEAS et au DEPS.

Madame LAHAYE (SNUipp-FSU) fait part de sa totale incompréhension de cette décision au vu des besoins du département et des probables départs en retraite à la rentrée 2017. »

Malheureusement, notre alerte, fondée sur notre connaissance des besoins du terrain ainsi que sur la projection logique que nous en avons déduite, s'avère aujourd'hui être une réalité qui prive tout un secteur d'écoles de la présence d'un-e psychologue pouvant remplir ses fonctions de manière pérenne.

En effet, le travail du psychologue de l'E.N. nécessite un temps long pour tisser des liens sur un secteur avec l'ensemble des partenaires éducatifs et hors éducation, pour établir une relation de confiance avec les familles, pour appréhender l'environnement social et culturel des écoles. Il requiert aussi un temps long pour travailler sereinement et dans le respect du code de déontologie des psychologues avec les enfants qui ont besoin de lui/elle.

Au regard des besoins de plus en plus importants dans chaque école et chaque commune, en

raison de l'évolution croissante des charges de travail et de la complexification des situations, la place des psychologues au plus près des équipes enseignantes et des familles est fondamentale.

C'est pourquoi nous refusons que soit littéralement abandonné tout un secteur et nous nous opposerons et dénoncerons d'éventuelles interventions « en urgence » qui n'auront en aucune mesure la portée des interventions au long court et qui se feront nécessairement au détriment du ou des secteurs d'interventions de psychologues « réquisitionné.e.s » .

Alors que la création toute récente du corps des psychologues de l'Éducation Nationale affirme à nouveau leur place au sein des écoles, nous vous demandons de trouver une solution respectueuse des textes réglementaires qui définit et garantisse les missions des psychologues comme la qualité de leurs interventions au sein du service public d'Éducation. Nous attendons une réponse de votre part qui soit conforme à ces exigences.

Veillez croire, monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, en notre attachement au service public de l'Éducation Nationale et recevoir l'expression de nos meilleures salutations syndicales.

Julien CRISTOFOLI



Florence LAHAYE



Co-secrétaires départementaux du **SNUipp-FSU** de la Sarthe